

DECISION MUNICIPALE n° D20231012-142

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Petite Enfance – Multi Accueil et Crèche Familiale	
	Matière	1.1.3	Commande publique – marchés publics – services
Objet	Renouvellement d'ateliers de lecture		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL20200705-012 en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Vu l'importance de proposer des activités d'éveil aux tout petits au sein des structures Petite Enfance ;
- Vu la décision municipale n° D20221018-103 en date du 18 octobre 2022 ;

Décide,

Article 1 : D'approuver le renouvellement du contrat de prestation de services relatif à l'organisation d'ateliers de lecture proposés par la ligue de l'enseignement 19, animés par Mme Sylvie COUDERT, bénévole de l'association « Lire et Faire Lire ».

Article 2 : Les séances se dérouleront selon un planning défini, à la Maison de l'enfance, 1 avenue du Docteur Rouillet – 19200 USSEL.

Article 3 : L'animation de ces ateliers par l'association est gratuite.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter de sa signature en suivant les termes de la convention de partenariat.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 12 octobre 2023.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE